



FICHE PRATIQUE

REPRISE DE L'ACTIVITÉ

Contexte sanitaire au 18 juin 2021

Synthèse des règles

- Prérequis : autorisation du propriétaire des installations, respect du protocole sanitaire et des préconisations de la FFF et activité encadrée par le club sur les installations sportives habituelles (terrain de football = ERP de type PA),
- Pas de dérogation au couvre-feu (sauf pour les éducateurs salariés),
- Couvre-feu à 23h00 jusqu'au samedi 19 juin 2021 inclus (fin du couvre-feu dimanche à 6h),
- Pour les licenciés mineurs (U6 à U18) : pratique avec contacts et oppositions autorisée en intérieur et en extérieur, accueil de non-licenciés possible, utilisation des vestiaires soumise à autorisation du propriétaire des installations et protocole de désinfection,
- Pour les licenciés majeurs (U19 et catégories supérieures) : pratique avec contacts et oppositions autorisée en intérieur et en extérieur, accueil de non-licenciés possible, utilisation des vestiaires interdite,
- Accueil de spectateurs possible sous condition d'autorisation du propriétaire des installations et maintien des gestes barrières, port du masque et maximum 65% de la capacité de l'installation avec obligation de places assises,
- Ouverture de buvettes possible sous condition d'autorisation du propriétaire des installations et respect du protocole H.C.R.

LOCALEMENT

Les **préfets** des départements ont le **pouvoir de prendre des décisions plus contraignantes** et restrictives que ce qui est autorisé par l'État (extrait de l'article 26 du décret) :

« Le préfet de département est habilité à interdire, à restreindre ou à réglementer, (...) les activités (...). Lorsque les circonstances locales l'exigent, le préfet de département peut en outre fermer provisoirement une ou plusieurs catégories d'établissements recevant du public ainsi que des lieux de réunions, ou y réglementer l'accueil du public ».

Les propriétaires des installations (maires) ont le même pouvoir de décisions plus contraignantes.

PRATIQUE

Pour les mineurs (U7 à U18) :

- Pratique avec **contacts, oppositions, matchs amicaux, compétitions** autorisés (voir document F.F.F. pages 9 et 10 [ici](#)),
- **Accueil** de licenciés d'autres clubs et de non-licenciés possible (voir les pages 9 et 10 [ici](#)),
- Utilisation des **vestiaires** autorisée (accord du propriétaire des installations obligatoire et protocole : jauges, désinfection, etc),
- **Sans limitation de temps** sauf respect du couvre-feu à 23h00 jusqu'au samedi 19 juin 2021 inclus,
- **Sans limitation du nombre** de pratiquants,
- Pratique possible en **intérieur** et en **extérieur**,
- Maintien des **gestes barrières** en dehors du terrain : port du masque, lavage des mains, distanciation (2m).

Pour les majeurs (U19 et catégories supérieures), maintien strict du protocole précédent (voir document F.F.F. page 11 [ici](#)) :

- Pratique avec **contacts, oppositions, matchs amicaux, compétitions** autorisés,
- **Accueil** de licenciés d'autres clubs et de non-licenciés possible,
- **Sans limitation de temps** sauf respect du couvre-feu à 23h00 jusqu'au samedi 19 juin 2021 inclus,
- **Sans limitation du nombre** de pratiquants,
- Pratique possible en **intérieur** et en **extérieur**,
- Maintien des **gestes barrières** en dehors du terrain : port du masque, lavage des mains, distanciation (2m).
- **Vestiaires** collectifs **fermés**.

SPECTATEURS

Équipement **extérieur** (établissement de type P.A.) :

- **65%** de la capacité maximum (dans la limite de **5000 personnes** avec pass sanitaire obligatoire si plus de 1000 spectateurs),
- Uniquement **assis** (possibilité d'installer des sièges temporaires dans les stades dépourvus de tribunes) avec port du **masque** obligatoire (les établissements de type plein air ne faisant pas partie des lieux où le port du masque n'est plus obligatoire).

Équipement **intérieur** (établissements de type X) :

- **65%** de la capacité maximale (dans la limite de **5000 personnes** avec pass sanitaire obligatoire si plus de 1000 spectateurs),
- Uniquement **assis** avec port du masque obligatoire.

BUVETTE/CLUB HOUSE

- Ouverture soumise à **accord du propriétaire** des installations,
- Obligation d'appliquer strictement le même **protocole** que celui des hôtels/café/restaurants : places assises obligatoires, tables de 6 personnes maximum et espacements entre les tables (2m) et 50% de la capacité en intérieur (voir le protocole H.C.R. [ici](#)),

PROTOCOLE

Toujours en vigueur :

- **Port du masque** obligatoire à partir de 11 ans sauf pendant l'activité, les établissements de type P.A. ne sont pas concernés par l'abrogation de l'obligation du masque à l'extérieur,
- Respect des **gestes barrières**, des **mesures d'hygiène et de distanciation** (obligation de moyens : gel hydroalcoolique, sens de circulation, accueil sans croisement de groupes, désinfection régulière du matériel, des espaces communs, des sanitaires et des vestiaires, aération régulière des locaux, etc),
- Tenue d'un **registre de présences** obligatoire et à conserver 3 semaines pour le seul usage des autorités de santé (listing des présents avec leurs coordonnées).*





- Sur chaque entraînement, match et autres manifestations et tournois : faire un **listing des présents** avec leurs coordonnées à communiquer aux autorités sanitaires dans le cadre du contact-tracing,
- Les données à collecter doivent se limiter à l'**identité** de la personne (nom/prénom) ainsi qu'à un seul moyen de contact (numéro de téléphone) : il est interdit de collecter davantage de données,
- Document à conserver **3 semaines** (30 jours maximum).

DÉROGATION

Seuls les **salariés** et les sportifs professionnels peuvent déroger au couvre-feu. Il faudra pouvoir présenter une **attestation de déplacement dérogatoire** (formulaire, case 1), un **justificatif de déplacement professionnel** (voir [ici](#)).



SIGNALER UN CAS

- **Informez l'ARS** : ars-grandest-alerte@ars.sante.fr ou au 09 69 39 89 89
- **Informez la LGEF** :
 - Sophie Gervason : sgervason@lgef.fff.fr
 - Mouss Malek : mmalek@lgef.fff.fr
- **Informez votre District** :
 - Alsace - Jonathan BACH : jbach@alsace.fff.fr
 - Ardennes - Alexandre BROUTOT : direction@districtfoot08.fff.fr
 - Aube - Cellule relation clubs : relation-clubs@district-aube.fff.fr
 - Haute Marne - Annick GEOFFROY : secretariat@hautemarne.fff.fr
 - Marne - permanence Covid : covid@marne.fff.fr
 - Meuse - Taoufiq BELFAKIR : secretariat@meuse.fff.fr
 - Meurthe et Moselle - Mathieu LESAGE :
direction@meurtheetmoselle.fff.fr
 - Moselle - Vincent GALLORO : vgalloro@moselle.fff.fr
 - Vosges - à l'attention de M. le Président : secretariat@vosges.fff.fr

Liens utiles
et infos

- Ministère chargé des Sports :
 - Article : voir [ici](#),
 - Tableau récapitulatif des décisions sanitaires pour le sport : voir [ici](#).
 - Dans le cadre des manifestations autour de l'Euro, protocole Fan Zone : voir [ici](#).
 - Protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportives : voir [ici](#).
 - Retour des spectateurs dans les enceintes sportives : voir [ici](#).
- Fédération Française de Football :
 - Reprise du football amateur, mode d'emploi : voir [ici](#).

LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL

Au service du football

